

LES CAHIERS DE TUNISIE

sommaire

Etudes

Mahamed YALAOUI

: Sur une régence du prince fatimide
*Abdallah b. Mu'izz en Ifriqiya au
IV^e/X^e siècle

7

..... l'Empire Mamluk

**SUR UNE POSSIBLE REGENCE
DU PRINCE FATIMIDE 'ABDALLAH B. MU'IZZ
EN IFRIQIYA AU IV^e/X^e SIECLE.**

L'on sait que la dynastie fatimide, fondée en 297/909 par le Mahdi 'Ubaydallah, ne demeura en Ifriqiya que jusqu'en 362/973, c'est-à-dire quelque soixante-cinq ans seulement : en effet, sous le quatrième calife, Mu'izz (1), elle se transporta dans la nouvelle capitale du Caire, où le prestigieux Jawhar, depuis sa facile conquête de 358/969, s'activait à préparer l'arrivée et l'installation de son maître.

Mu'izz quitta Kairouan-Manşūriyya en Šawwāl 361/Août 972 (2); il passa ensuite quatre mois à organiser son départ définitif de l'Ifriqiya, depuis la base de Sardāniyya (3), qu'il quitta en Šafar 362/Déc. 973; il fit de longues haltes dans les chefs-lieux de son empire, notamment à Barqa (4), où il perdit deux grands serviteurs de la cause chiite, le chambel-

(1) La titulature officielle l'appelait „al-Mu'izz li Dīn Allah"; son nom était Abū Tamīm Ma'add; né à Mahdia en 319/931 et mort au Caire en 365/976, il avait succédé à son père al-Mansūr en 341/952.

(2) Maqrīzī : *Imā'iz al-Munallā'*, éditi. Šayyāl, p. 186.

(3) Sardāniyya : lieu de villégiature aux environs de Kairouan (Ibn Abī Dīnār : *Mu'nis*, Tunis 1967, p. 65); „colonie de chrétiens sardes établis entre Kairouan et Jeldā" (Ibn Haldūn/de Slane : *Berbères*, édit. Casanova, t. IV p. 526; cf. M. Quatremère : *Vie du calife Mo'izz*, Paris 1837 p. 86).

(4) Barqa, nom de l'actuelle province de Cyrénaïque en Libye, correspondait au Moyen-Âge à la localité d'al Marj, située à une centaine de km de l'actuelle Benghazi; v. Eiz, articles Barqa et Benghazi.

Ian Jawdhar (5) et le poète Ibn Hâni' (6); il fit son entrée au Caire le 8 Ramadan 362/11 Juin 973 (7). Ainsi s'achevait la période purement maghrébine du califat fatimide.

Cependant, en dépit de ce transfert, Mu'izz entendait bien conserver l'Afrique du Nord dans la mouvance ismaélienne; à cet effet, il avait institué une Régence de l'Ifrîqiya à la tête de laquelle il plaça le chef sanhajien Buluggin b. Manâd (8), baptisé désormais du nom islamisé de Yûsuf Abû-Futûh. Ce premier vice-roi de l'Ifrîqiya devait cette consécration à l'appui constant que les Sanhâja n'avaient cessé d'apporter aux Fatimides dans leurs efforts pour asseoir leur pouvoir et réduire les dissidences, notamment kharijites; ces révoltes fréquentes, encouragées en sous-main par les Omeyyades d'Espagne, animées par l'irrédentisme berbère, et peut-être sunnite, contre ces intrus «Orientaux» (9), de surcroît hérétiques, n'avaient cessé d'ébranler, tout au long de ce demi-siècle, le trône des Imâms, nonobstant les succès répétés de leurs grands capitaines comme Jawhar, Ja'far b. Falâh, Šaybânî et Afîah al-Nâsîb (10).

(5) L'ustadh (l'eunuque) Jawdhar était un affranchi slave attaché à la personne des Imâms depuis 'Ubaydallah; auprès de Mu'izz, il était une sorte de premier ministre, dépositaire des secrets de l'État; sa biographie (Sira), rédigée par l'un de ses secrétaires, nous apporte des renseignements précieux sur la politique de Mu'izz. Édité au Caire par le regretté Muh. Kâmil Husayn, spécialiste égyptien des Fatimides et publiée en traduction française par M. Marius Canard sous le titre : *Vie de l'ustadh Djawdhar*, avec un très riche appareil critique, Alger 1958.

(6) Abû-l-Qâsim Muh. b. Hâni' al-Andalusî (né en Espagne en 320/931), est le grand rhétoricien du calife Mu'izz; sur ce poète, v. notre étude "Un poète chite d'Occident au IV^e/X^e siècle : Ibn Hâni, thèse soutenue en Sorbonne en Mai 1973.

(7) Ibn Hammâd : *Hist. des rois Obéïdides*, édit. — et trad. Vonderheyden, Alger 1927, p. 66;

(8) Sur Buluggin, v. l'article de H. R. Idris in E12 et sa thèse : *la Berbérie orientale sous les Zirides*, 2 vol. Paris-1962.

(9) L'épithète "Oriental" désignait, chez les Malékites d'Afr. du Nord les "occupants" chites; v. Quatremère; loc. cit. v. aussi l'interprétation donnée de ce mot par F. Dachraoui; Conrât, à l'*Hist. des Fat. in Arabica* VIII, p. 195.

(10) Sur Jawhar, v. Ali Ibn. Hasun : *Târîh Jawhar al-Siqillî*, le Caire, 1933; v. aussi l'article de H. Monès in E12 (à signaler deux graves erreurs de datation sur l'entrée de Mu'izz au Caire et la mort de Ja'far b. Falâh).

Sur Ja'far b. Falâh, v. un article de Mûsâ Laqbâl : *'Uṣral Ibn Falâh al-Kutâmiyya*, in *Majallat ...* (Revue de la Fac. des Lettres d'Alger n° 2, 1970).

Sur Šaybânî et Afîah, v. notre étude : *Un poète ...* (index).

C'est par cette opposition durable entre le Maghreb sunnite et le chiisme exacerbé des Fatimides que certains auteurs (11) expliquent le transfert du califat en Egypte, l'apparentant à une fuite devant le malékisme ombrageux des Maghrébins (12); telle n'est pas la thèse de F. Dachraoui qui justifie l'installation de Mu'izz au Caire par son désir de faire face aux troubles fomentés dans ses marches d'Orient par les extrémistes qarmates(13).

Mais le choix de Mu'izz ne se porta pas d'emblée sur Buluggin; aux dires des chroniqueurs, notamment Maqrizi (14), il avait d'abord songé à Ja'far b. Hamdûn, (15) qui était son frère de lait et gouvernait le Zâb (Maghreb central); mais l'émir de Msila (16) posa tant de conditions autonomistes qu'il finit par indisposer son suzerain qui pourtant lui manifestait beaucoup de bienveillance (17); Mu'izz envisagea aussi le partage de l'Afrique du Nord entre les deux familles rivales: le Maghreb occidental aux Sanhâjliens d'Achir et l'Ifrîqiya, avec le Zâb, aux Banû Hamdûn (18); mais l'inimitié entre les deux clans, due aussi bien à l'antagonisme Berbères/Arabes qu'à la lutte pour le pouvoir, était si profonde, les jalousies si féroces que le calife dut abandonner l'idée de partage, qui aurait abouti à dresser l'une contre l'autre les deux principautés voisines. Il pensa peut-être aussi à son chambellan Jawdhar (19); mais le vieux serviteur, à la pensée d'être séparé de son maître, manifesta tant de douleur que Mu'izz dut le rassurer. C'est alors qu'il se décida pour Buluggin dont il savait pertinemment que son allégeance ne durerait guère (20).

(11) C'est notamment la thèse de G. Marçais: *Le Berb. musul. et l'Orient au M.* — A. Paris, 1946: "...la dynastie fatimide, greffe orientale qui ne prit pas" (p. 132).

(12) H. Monès: *Le Malékisme et l'échec des Fatim. en Ifrîq.*, méf. Lévi-Provençal, Paris 1962, p. 217.

(13) F. Dachraoui: *Le califat fatimide au Maghreb*, thèse doct. Paris 1970 p.318 et p.333.

(14) *Ihtî'âr* pp. 142-143.

(15) Sur Ja'far et Yahtû b. Hamdûn, v. l'importante étude de M. Canard: *Une famille de partisans, puis adversaires, des Fatim. en Afr. du Nord*, in *Méf. d'Hist. et d'archéol. de l'Occid. musulman*, Alger 1958 t. II; v. aussi: *Vie de l'Ustadh Jawdhar*, notes 208 et 435.

(16) Sur Msila v. l'étude de P. Massiera donnée en réimpression par les Cahiers de Tunisie, dans le présent numéro.

(17) Maqrizi: loc. cit.

(18) M. Canard: *Une famille ...* p. 44.

(19) M. Canard: *Vie ...* note 371.

(20) Maqrizi: loc. cit.

Le choix de Buluggin précipita la défection de l'émir du Zâb qui, traditionnellement favorable aux Zenâta, ne pouvait admettre cette mainmise de leurs adversaires Sanhâja sur le Maghreb; Il rompit son allégeance fatimide et s'embarqua avec sa famille et ses biens pour l'Espagne, rejoignant les califes de Cordoue avec lesquels, semble-t-il, il entretenait des intelligences (21).

Mais notre propos n'est pas de rappeler ces événements, peu ou prou connus (22); si nous donnons ce rappel historique, c'est pour introduire, sur ce point précis des intentions de Mu'izz quant à sa succession au Maghreb, une hypothèse personnelle que nous avons rapidement esquissée dans notre étude sur Ibn Hâni' (23) et que nous voudrions développer ici. L'hypothèse peut se formuler ainsi : Mu'izz a peut-être songé à confier le gouvernement de l'Ifrîqiya à son fils cadet, le prince-héritier 'Abdallah, pour renvoyer dos à dos les deux candidats à la succession, Ja'far et Buluggin.

En avançant cette opinion, nous nous fondons sur une source littéraire : le diwan d'Ibn Hâni', et plus précisément sur quelques vers d'un panégyrique dédié à Mu'izz; le poème (pièce XLIII de l'édition-commentaire de Zâhid 'Alî (24), rime *caṭa*, mètre Basîl) comporte 95 vers; Ibn Hâni', chantre attitré du calife et témoin des dernières années de la dynastie en Ifrîqiya, y célèbre la victoire des armées califales sur un rebelle zénète, le chef maghrawien Ibn Hâzar, nommé cité dans la pièce :

22 - لَقَدْ قَصَمْتَ مِنْ ابْنِ الْخَزَرِ طَاغِيَةً
صَعَبَ الْمُقَادَةِ أَبَاءَ عَلِيِّ الْجَدِ كِ

(21) Ibn Hayyân : Muqtabis, édit. Hoff, pp. 32-34; cf. Dachraoui : Fatim. 296.

(22) Déjà la thèse de Idris a jeté quelque lumière sur la fin du califat fatimide en Ifrîqiya; il nous reste à espérer une rapide publication de l'important travail de F. Dachraoui sur les Fatimides au Maghreb.

(23) M. Yalaoui : op. cit. p. 165.

(24) Le commentaire de ce professeur ismaélien de Hayderabad-Deccan a été publié au Caire en 1352/1933 sous le titre : „Tabayn al-ma'âni fi Jarh diwan Ibn Hâni'". Le poème figure dans l'édition courante de Beyrouth 1964, à la page 275.

23 .. إذْ لَا بَزَالٌ مُطَاعًا فِي عَشِيرَتِهِ
تُلْفَى إِلَيْهِ أُمُورُ الزُّبَيْغِ وَالْبَجَلِ

26 — ... مِنْ جَاهِدِي الْحَقِّ الْمُنِيرِ ، وَمِنْ
عَادِي الْأَيْمَةِ وَالْكَفَّارِ بِالرُّسُلِ

Vers 22 — «En Ibn Hajar, tu as brisé un tyran redoutable, irascible
et toujours prêt à tenir tête

V. 23 — «Toujours écouté dans son clan, à lui on s'en remettait pour
«épouser une mauvaise cause et se lancer dans l'aventure

V. 26 — «... (Ennemi de la foi,) dont il contestait la vérité éclatante,
«il professait la haine des Imams et niait la mission des
prophètes.»

D'abord, il nous faut dater ce poème, pour nous persuader que le développement concernant le prince-héritier correspond bien à la période comprise entre la conquête de l'Égypte et le repliement de la dynastie sur le Caire; pour cela, nous devons interroger les sources historiques sur l'identité de ce rebelle.

Les Banû Hajar sont légion; nous en connaissons au moins trois qui prirent les armes contre Mu'izz et furent mis à la raison par lui ou par ses capitaines: d'abord Abû-l-Hajr, qui entra en dissidence en 358/959; poursuivi dans un premier temps par le calife en personne jusqu'à Bâghâya, dans le Zâb, il se soumit l'année suivante, en Rabi'II/Fév.-Mars 970 (25); de prime abord, il pourrait s'agir de celui-ci et nous pourrions dater le poème de 359/970 au plus tard, postérieurement à la conquête de l'Égypte, comme l'a établi M. Canard (26); du reste, le poète se réjouit de cette conquête dans la qasîda :

(25) Idria : Zirîdas I p. 31.

(26) Vie ... note 371. Ibn Haldûn (I p. 548) l'appelle Abû Ja'far le Zanâti; cf. Dachraoui : Fatim. p. 392.

83 - الْآنَ لَذْتُ لَنَا مِصْرُ وَمَاكِهَا
 وَذَلِيلُوا بِحِ وَالْمَهْرِيَّةِ الذَّمْلِ

Vers 83 — « Désormais l'Égypte nous sera agréable, accueillants ses habitants, pour nous, pour nos fringantes cavales et nos chameilles rapides. »

Mais, contre cette datation, se dresse une objection dans le corps même du poème: en effet, Ibn Hāni' décrit longuement, en un tableau saisissant de réalisme, la fin du guerrier malheureux, dont la tête fut promenée au bout d'une pique jusqu'à la cour de Mu'izz :

28 - أَتَاكَ يَعْزُوهُ مِنْ عِصْيَانِهِ خَفَرٌ
 حَتَّى كَانَ بِهِ ضَرْبًا مِنَ الْخَجَلِ

29 - يُدِيرُهُ الرُّمْحُ مَهْتَزًّا بِلَا طَرْبٍ
 إِلَى الْكُتَائِبِ مُفْتَرًّا بِلَا جَدَلٍ

31 - ... كَأَنَّهَا عَضْرٌ جَفْنِيهِ الْأَزُومِ عَلَى
 صَدْرِ الْقَنَاةِ أَوْ اسْتَحْيَى مِنَ الْعَدَلِ

V 28 — « Il arrive devant toi, la face couverte d'une sorte de voile, comme si, au souvenir de sa rébellion, il était pris de quelque honte »

V. 29 — « La pique le fait tournoyer, cadencant son mouvement au-dessus des troupes; ainsi il semble danser, mais sans allégresse, rire, mais sans gaité... »

V. 31 — « ... Les paupières closes comme par l'effort d'agripper la lame, à moins que ce ne soit par crainte des remontrances. »

Or, ce rebelle décapité ne peut être Abū-l-Ḥayr, le révolté de 358-9, dont Ibn Ḥaldūn dit : «il se présenta devant Mu'izz et obtint sa grâce ainsi qu'une pension pour son entretien (27)». C'est donc d'un autre chef maghrawien qu'il s'agit : ce serait alors Muh. b. al-Ḥayr qui, sur le point d'être pris par Buluggīn, préféra le suicide à la captivité; cela se passait une année plus tard, en Rabī'II 360/Fév. 971; faute de ramener le prisonnier dans son équipage, Buluggīn mutila le cadavre et envoya la tête au calife (28). Cinq mois plus tard, c'est au tour d'un autre chef zénète, al-Ḥayr b. Muh., d'être défilé et tué, toujours par Buluggīn (29), mais on ne nous dit pas si sa tête fut tranchée comme pour le précédent; il ne peut s'agir donc, dans le poème d'Ibn Ḥāni,¹ que de Muh. b. al-Ḥayr; et la pièce aurait alors été composée au printemps de 360/971, le mois de Rabī'II concordant cette année-là avec le début du printemps (Fév.-Mars); du reste le poète parle bien d'un printemps double : celui de la nature, et le printemps métaphorique de la victoire :

88 — تَكْتَفَتْهُ الْمَسَاعِي فَهَوَ بِرَقْلٍ مِّنْ
وَشْيِ الرَّبِيعِ وَوَشْيِ الْمَجْدِ فِي حُلِّ

89 — فِيهِ الرَّبِيعَانِ مِّنْ فَصْلِ الرَّبِيعِ وَمِنْ
وَقَائِحِ النَّصْرِ تَشْفِي مِّنْ جَوَى الْغُلِّ

- V. 88 — «Dans un cortège de hauts faits, il (ce jour de victoire) use pavane dans des tuniques de brocart : brocart du printemps et brocart de la gloire
- V. 89 — «En lui, deux printemps : la saison verdoyante d'abord, et le printemps des succès : ainsi toute soif se trouve éteinte.»

(27) Ibn Ḥaldūn : loc. cit.

(28) Idris : op. cit. I p. 31; Dachraoui : loc. cit. Ibn Ḥaldūn le nomme : Muh. b. Ḥazar le Maghrawien.

(29) Dachraoui : loc. cit.

Cette date correspondrait mieux, selon nous, à l'allusion du vers 83 à une prochaine installation sur les bords du Nil, car Mu'izz n'a dû envisager ce transfert qu'une fois acceptée définitivement la tutelle fallimide sur l'Égypte, ce qui n'a pu se confirmer qu'au bout d'un certain temps après la conquête. Un historien comme Ibn al-Athir lie bien l'éventualité du transfert à la nécessité pour Mu'izz de laisser à son successeur un royaume pacifié, donc débarrassé de Muh. b. al-Hayr et de la menace qu'il faisait peser sur le pouvoir fallimide en Afrique du Nord (30). Si le poème a bien été composé après l'expédition d'Égypte, c'est donc deux ans au moins après l'annexion de la province ikhchidide; et c'est seulement alors que Mu'izz a songé sérieusement à transférer le siège du califat au Caire, donc à désigner un vice-roi pour l'Ifrîqiya et le Maghreb.

C'est dans ce contexte qu'il convient donc de situer le long développement concernant le prince 'Abdallah :

63 - فَرَعَتَ لِلنَّحْجِ مِنْ شُعْلِ الْهَيْبِاجِ قَلْبُ
سَأَلَتْ مَكَّةَ قَالَتْ : هَيْتَ فَارْتَحِلْ

64 - وَكَانَ فِيهِ الْغَرْبِ دَاءٌ فَانْقَاكَ لَهُ
بِرَأْسِ كُلِّ فُلَانٍ فِي الْعَيْدِ وَقُلْدِ

65 - فَقَدْ تَوَطَّدَ أَمْرُ الْمَلِكِ فِيهِ وَقَدْ
نَدَبْتَ نَدْبًا إِلَيْهِ غَيْرَ مُتَكِيلِ

66 - لَمَّا شَدَدَتْ بَعِيدِ الْفَرِ عُسْرُوتَهُ
أَعَزَّزْتَ مِنْهُ مَصُونِ الْأَمْرِ لَمْ يُدِيلِ

(30) Ibn al-Athir : Kāmil, le Caire 1353/1934, t. VII p. 43. L'auteur appelle le rebelle : Muh. b. Husayn le Zénète.

- 68 - ... ولاختيارك فضل الوحي إنك لا
تأني المآني إلا من عمل فعمل
- 69 - مُتَهْدِيًا بِدَلِيلِ اللَّهِ تَتَّبِعُهُ
وَقَادِحًا لِيَزْنَادِ الْحِكْمَةِ الْأُولَى
- 70 - وَإِنَّ مُذْكَأَ أَقْرَأَ اللَّهُ قُبَّتَهُ
بِابْنِ الْإِمَامِ لِمُلْكٍ غَيْرُ مُنْتَقِلِ
- 71 - لَوْ نَزَعَ النُّجْمَ مَا أَعْبَاهُ مَنَزَلُهُ
أَوْ نَزَلَ الْقَدَرُ الْمَقْدُورَ لَمْ يَهْلِكْ
- 74 - ... أَلَيْسَ أَوْلَى مَا سَأَسَ الْأُمُورَ أَنْتَ
عَقَوْنَا بِمَا لَمْ يَحْسَبْ وَلَمْ يَخْلُ؟
- 75 - فَالْفَتْحُ مِنْ أَوْلَى التُّعْمَى بِهِ وَكَهْ
عَوَاقِبُ فِي بَنِي مَرْوَانَ عَلَى عَجَلِ
- 76 - بِرَبِيحِهِ أُرِدَّتِ الْهَيْجَسَا بَنِي خَسْرٍ
وَبِاسْمِهِ اسْتَظْهَرَتْ فِي الْغَزْوِ وَالْقَتْلِ
- 78 - ... مَهْمَا أَتَامَ قَدُو النَّاجِ السُّقِيمُ وَإِنْ
تَلَاكَ رَيْثًا فَبَعْدَ الْمُشْهَدِ الْجَلَلِ
- 79 - وَبَعْدَ تَوَطُّيدِ الْمُلْكِ فِي الْمَشْرِقَيْنِ لَيْسَ
تَوَى وَأَمْرَ السِّدَارَى الْبَيْضِ فِي الْكِلَالِ

- 80 — إِذَا نَظَرْتُ إِلَيْهِ نَظْرَةً دَفَعَتْ
إِلَيْكَ شِبْهَكَ فِي الْأَشْبَاهِ لَمْ يَفْلِحْ
- 81 — تَرَى شَمَائِلَ فِيهِ مِنْكَ بَيِّنَةً
لَمْ تَنْتَقِلْ لَكَ عَنْ عَهْدٍ وَلَمْ تَحُلْ
- 82 — كَمَا رَأَى الْمَلِكُ الْمَنْصُورُ شَيْئَتَهُ
تَبَدُّوْا عَلَيْكَ مِنَ الْمَنْصُورِ قَبْلَ تَلِي...

- V. 63 — «Maintenant que les combats ne requièrent plus ta présence, etu (Mu'izz) dois accomplir le pèlerinage; si tu prenais avis de la Mecque, elle dirait : viens donc ! il est temps pour toi de partir !
- 64 — «A l'Ouest (de ton empire) sévissait le mal (de la dissidence), amais, redoutant tes armes, il t'a sacrifié toutes les têtes rebelles, de Untel à Untel
- 65 — «La puissance de ton royaume s'y est renforcée, quand tu y as appelé (un prince) aux décisions rapides, qui ne compte que sur lui-même
- 66 — En y plaçant 'Abdallah, tu en as consolidé l'assise; son autorité raffermie, nul désormais ne peut la battre en brèche (31)
- 68 — «Ton choix est guidé par l'inspiration (divine) et tes actes, ce sont de hautes actions dignes de ton élévation
- 69 — «Les signes de Dieu t'indiquent le droit chemin, et du feu de la sagesse originelle ta pensée est animée

(31) Nous optons pour la lecture „amr“ plutôt que pour la façon choisie par l'éditeur Zāhid 'Alī.

- 70 — «Un royaume dont Dieu a érigé la cime sur une base inébranlable, par la grâce du fils de l'Imâm, est certes un édifice stable qui ne peut passer en d'autres mains
- 71 — «S'il ('Abdallah) se mesurait aux étoiles, elles ne pourraient se soustraire à son pouvoir, et les destins implacables eux-mêmes ne le feraient point reculer...
- 74 — «N'a-t-il pas, dès les premiers temps de son administration, réussi avec aisance des entreprises dont il ne pouvait prévoir l'issue ?
- 75 — «La victoire (sur les Banû Hazar), prémices glorieuses de son ardeur, sur les Banû Marwân (Omeyyades d'Espagne) aura très bientôt des suites
- 76 — «C'est par le souffle qui l'anime que la tempête a englouti les Banû Hazar; c'est par son nom que les troupes, assurées de la victoire au départ, revinrent triomphantes ...
- 78 — «En quelque lieu qu'il réside, il (le prince) sera toujours de cette contrée le roi couronné; s'il ne te suit qu'après un temps, c'est qu'il se sera lancé dans les mêlées effroyables
- 79 — «Et qu'il aura assuré, dans les deux Orient, votre emprise, et sauvegardé les opprimés et les blanches vierges dans leurs volles
- 80 — «Le regard que tu (Mu'izz) portes sur lui ('Abdallah), te ramène de toi-même une image qui n'a point pâli
- 81 — «Tu vois en lui des qualités éclatantes, vertus que tu lui as transmises et que le temps n'a dégradées ni affaiblies
- 82 — «Ainsi fut-il de (ton père) al-Manşûr : en toi il retrouva l'image des mérites qu'il t'avait légués, avant même que tu n'accèdes au pouvoir...»

Dans ces vers, Ibn Hâni' s'adresse constamment à Mu'izz pour le louer d'avoir choisi 'Abdallah; mais pour quelle fonction ? Avant de tenter une réponse, il convient que nous disions quelques mots de la progéniture de Mu'izz.

Le calife avait quatre fils : Tamim était l'aîné, puis venaient 'Abdallah, Nizâr et 'Aqil; selon la règle de primogéniture, c'est Tamim qui eût dû normalement succéder à son père et il semble bien que, dans un premier temps, il ait été proclamé prince-héritier; mais il fut par la suite évincé au profit de son cadet 'Abdallah parce que, semble-t-il, il n'avait pas de descendance (32); mais il semble aussi que ses mœurs dissolues aient été pour beaucoup dans son éviction; la Sira de Jawdhar se fait l'écho de l'indignation qu'inspirait à Mu'izz la conduite scandaleuse de son fils (33); poète délicat, Tamim (34) recherchait plus les faveurs des jeunes éphèbes que celles du pouvoir, et, sur ce plan de l'homosexualité, il a été un rival de notre poète Ibn Hâni' (35); d'aucuns ont même mis sur le compte de la jalousie de Tamim l'assassinat de notre poète à Barqa (36) en 362/973.

'Abdallah ne monta pas sur le trône; il mourut au Caire en 964/975, un an avant Mu'izz, et c'est le troisième fils, Nizâr, que le calife désigna pour lui succéder, toujours en dépit de l'ainesse de Tamim; l'on sait que Nizâr accéda au pouvoir sous le nom de al 'Aziz.

Cette désignation de 'Abdallah fut connue officiellement au cours de l'année 358/969, comme le laisse entendre la Sira de Jawdhar (37), c'est-à-dire assez longtemps avant que la conquête de l'Égypte ne fût tenue pour définitive et bien longtemps avant que Mu'izz ne songeât à transférer

(32) Ibn Hammâd : op. cit. p. 47 du texte; Ibn al-Abbâr : *Ḥulla*, le Caire 1963 t. I notice 108 p. 291, qui ajoute : „ ... la destitution eut lieu sur les conseils de Jawhar”.

(33) M. Canard : *Vie ...* p. 213 note 467.

(34) Son *diwan* a été édité au Caire en 1957; il ne faut pas le confondre avec un autre poète, prince ziride celui-là, qui porte le même nom.

(35) Voir notre édition de fragments inconnus d'Ibn Hâni' in *Hawliyyâti ...* (Annales de l'Université de Tunis) 1972 p. 83, pièce 5.

(36) Dawâdârî : *Kanz al-durar ...* le Caire 1961, t. VI p. 241.

(37) *Vie ...* p. 213 et note 467.

le siège du califat au Caire. Or, comme nous l'avons montré (38), le poème qui nous occupe a été déclamé au printemps de 360/971 : dans ces conditions, comment — et c'est là notre thèse — Ibn Hâni' féliciterait-il Mu'izz et son fils d'une décision qui était acquise depuis deux ans au moins? Comment justifier, si tel était le cas, ce retard de la part d'un poète officiel, attaché à la personne du calife ?

Il faut donc penser à autre chose : dans l'ambiance de préparation au transfert qui était celle de la cour califale au moment de la victoire sur Muh. b. Hazar, les préoccupations qui agitaient Mu'izz — et les cercles officiels — n'étaient pas la continuité de la dynastie — c'était chose faite — mais le maintien du pouvoir fatimide sur l'Afrique du Nord après le repli de Mu'izz sur l'Orient; et c'est à l'héritier du trône que le calife pensa tout naturellement pour l'investir de cette charge supplémentaire; le choix de Mu'izz assurait bien entendu la continuité califale; mais il préservait en outre l'homogénéité du pouvoir; c'est dans ce sens-là que nous comprenons l'expression du vers 79 : «assurer votre emprise dans les deux Orient»; il s'agit de l'Orient abbasside promis à basculer prochainement dans le giron fatimide, et de l'Occident — Maghreb (39); il avait aussi l'avantage supplémentaire de préparer le prince-héritier à la tâche que requiert l'administration d'un Empire singulièrement élargi depuis l'annexion de l'Égypte.

Ces arguments ne manquent point; en dépit de leur extraordinaire ambivalence, ces vers d'Ibn Hâni' peuvent se prêter à une exégèse raisonnable, qui ne sollicite pas le texte outre mesure.

D'abord, l'insistance avec laquelle il célèbre les qualités du prince et sa victoire sur les Banû Hazar (vers 65-66, 74-76); les vertus de 'Abdallah, notamment le courage, la vaillance (v. 71), la célérité dans la décision et l'exécution (v. 65), ses succès dans ses premières entreprises d'administrateur du royaume (v. 74), tout cela est destiné à rassurer Mu'izz sur sa succession au Maghreb : il peut partir tranquille, s'acquiescer du devoir de

(38) v. supra p.

(39) «al-Ma'Iriqayn» : l'expression est un fait de langue qui consiste à réunir deux noms dans la forme duelliste de l'un d'entre eux : ainsi al-'Umarân pour Abû Bakr et Umar, al-Hasanân (pour Hasan et Husayn) qui a donné le prénom Hasanân, etc...

héritage comme il le souhaitait avec tant de ferveur (40); 'Abdallah aura pas toujours besoin de sa paternelle assistance; il peut voler de ses propres ailes et compter sur lui-même (v. 65), témoin la campagne contre le B. Hajar, qu'il a faite en tant que maître du royaume : le vers 75 vient lustre les succès cités dans le vers précédent et prouver que 'Abdallah acquitte avec bonheur de ses nouvelles responsabilités.

Notons en passant que les chroniqueurs ne mentionnent pas du tout 'Abdallah parmi les participants de la campagne contre Muh. b. Hajar; éanmoins le poète ne peut avoir inventé cette participation au point de dire du prince le chef de cette expédition, comme le sous-entendent les vers 75 et 76; tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'avoir passé sous silence le rôle de Buluggin b. Ziri, à l'égard duquel Ibn Hāni' partageait les préventions de ses premiers protecteurs, les B. Hamdūn de Msila; mais, il minimise à ce point l'apport du chef berbère, c'est précisément, d'une part parce que 'Abdallah participait à la campagne, et que, d'autre part, Buluggin était pour ainsi dire en compétition avec le prince-héritier pour la Régence du Maghreb; dans cette course à la succession, Ibn Hāni', en tant que propagandiste, essaie de faire oublier l'outsider (41).

D'autre part, si la victoire de 'Abdallah sur les B. Hajar annonce de prochains succès sur leurs complices omeyyades (v. en 75), cette prémonition - ou ce souhait - du poète ne peut se comprendre que dans l'optique d'une présence effective du prince sur les lieux mêmes de ses futurs exploits; il ne peut être promu au titre de vainqueur des Omeyyades s'il avait partir avec son père.

Du reste, Ibn Hāni' envisage nettement, pour 'Abdallah, l'éventualité d'une résidence autre que celle du calife; c'est là l'économie du vers 78 : l'expression : « en quelque lieu qu'il réside », la formule : « le couronné qui réside » sont bien claires : il s'agit bien d'un remplaçant du calife en Afrique du Nord.

40) v. M. canard : *Vie...* p. 218 de la trad. Notons que ni Mu'izz ni aucun calife fatimide ne fit le pèlerinage; cf. Maqrīzī : *K. al-Dahab al-Masbūh*, Le Caire 1955, p. 12 de l'Introd.

41) Précisons qu'il ne le mentionne jamais dans ses poèmes, ni son père Ziri, ni aucun autre chef berbère.

Argumentons encore : le vers 70 nous paraît revêtir une importance singulière par la conviction qu'exprime le poète que, désormais, le pouvoir demeurera en des mains fatimides; ainsi comprenons-nous l'expression : «pouvoir - ou souveraineté - qui ne se déplace point »; de quel déplacement peut-il s'agir, si ce n'est d'un changement dynastique ? grâce à la désignation de 'Abdallah, l'Afrique du Nord ne tombera pas en des mains étrangères, entendons : des mains berbères, sanhajiennes, zirides. Ibn Hâni est trop imprégné de l'intimité qui oppose, au niveau des serviteurs de la dynastie, Arabes et Berbères pour ne point chercher à raffermir un Mu'izz peut-être indécis dans un choix qui aboutissait à écarter les chefs sanhajiens du pouvoir; et peut-être eût-il manifesté plus bruyamment sa satisfaction s'il n'avait été tenu à plus de circonspection depuis la défection de ses amis andalous du Zâb.

A l'appui de notre exégèse de ce vers 70, nous serions tentés de lire, à la fin du vers 66, «lam yadull» ou bien «lam yudall», formes apocopées active ou passive du verbe «dawala» qui signifie, entre autres : «passer ou transférer quelque chose de l'un à l'autre»; le vers 66 prendrait ainsi une nouvelle dimension : « l'autorité qui, désormais, par le fait de la désignation de 'Abdallah, ne pourra être transférée à un tiers » voudrait dire, en clair : le Maghreb ne deviendra pas ziride.

Dernier argument : la proclamation de 'Abdallah comme prince - héritier étant connue depuis deux années au moins, et Ibn Hâni n'ayant pas jugé nécessaire à l'époque de lui consacrer un poème, ni même quelques vers (42), quelle nécessité le porte à rompre le silence maintenant ? qu'est ce qui le pousse aujourd'hui à porter aux nues un personnage demeuré jusqu'ici falot ? N'est-ce pas précisément qu'un élément nouveau est intervenu dans cette atmosphère de lutte pour le pouvoir, élément qui exige du poète propagandiste une vigilance, sinon une lucidité accrue ? Cet élément nouveau ne peut être que l'accession de 'Abdallah à la vice-royauté du Maghreb.

(42) Nulle part ailleurs que dans cette pièce XLIII, il ne mentionne 'Abdallah, pas plus que les autres fils de Mu'izz.

A présent, reconnaissons honnêtement les limites de notre propos :

D'abord, si notre thèse s'avérait exacte, comment expliquer que ce soit Buluggin qui ait en fin de compte hérité de la souveraineté sur le Maghreb ?

A cela nous pourrions répondre en imaginant que la régence de 'Abdallah n'a été décidée que pour un temps, le temps précisément de passer le cap difficile de la dissidence zénète et de l'antagonisme des Banû Hamdûn et de Buluggin; une fois la trahison de Ja'far déclarée, le calife n'avait plus de raison de tenir la balance égale entre les deux clans qui le servaient; il retire alors le troisième homme, c'est-à-dire son fils.

Rien n'interdit non plus de penser que le choix de 'Abdallah pour la lieutenance du royaume n'a été qu'un projet du calife, mais projet suffisamment consistant pour que certains cercles fatimides, dont notre poète, le tiennent pour acquis, tout au moins imminent, et tentent alors de forcer la décision de Mu'izz en orchestrant ce que nous pourrions appeler un ballage publicitaire autour du prince-héritier, à seule fin peut-être de dissuader le calife de recourir aux Sanhâjlens.

Enfin, peut-être Mu'izz a-t-il renoncé à son projet parce qu'il avait acquis la conviction que l'opposition berbère à un « Oriental », en l'occurrence 'Abdallah, ne désarmerait pas et qu'un « autochtone » comme Buluggin avait plus de chances de se faire accepter ?

L'autre objection que l'on pourrait nous faire est de taille : aucun chroniqueur, aucun historien, pas même F. Dachraoui (43) dans son substantiel travail sur les Fatimides, n'ont soulevé cette question; dans ces conditions, notre source littéraire se présente seule et le crédit que l'on peut accorder à ce qui n'est malgré tout qu'une interprétation de quelques vers de sens douteux, est certes bien mince; mais, bien que nous ne fussions pas historien, nous nous devons de tenter l'aventure.

Mohamed YALAOUI

(43) Précisions cependant que F. Dachraoui n'a pas exploité le *diwan* d'Ibn Hâni'.

**L'AGRICULTURE DANS L'EMPIRE MAMLUK
AU MOYEN AGE
d'après al-Nuwayrî**

Al-Nuwayrî est l'un des quatre grands encyclopédistes de l'époque mamlûke (2) et le plus ancien. Il naquit en Haute Egypte en 677/1278 et occupa des fonctions importantes auprès de Muḥammad B. Qalā'ūn, dont il fut le favori. Il mourut au Caire en 732/1332.

De sa brillante carrière administrative, il voulut laisser des traces. Il écrivit donc, un manuel qui résumait la somme des connaissances indispensables à un kâtib. Il a laissé un ouvrage monumental intitulé *Nihāyat al-arab fi funūn al-adab*, comprenant trente et un volumes (3).

Dans les volumes VIII et IX de l'édition, l'auteur nous donne des renseignements sur le fonctionnement des rouages financiers de l'Etat. Il produit ensuite une somme importante de modèles d'actes notariés, à l'usage de la *kittābat al-ḥukm*, regroupés par rubriques, dont les plus intéressants, sont les types de contrat de location et de métayage, et les actes de fondations pieuses. Or, c'est en parlant de l'impôt et des multiples tâches qui incombent au kâtib de ce fait, qu'al-Nuwayrî nous renseigne sur l'agriculture de son temps. Il ne s'agit donc pas d'un éclairage direct sur les activités rurales de l'empire Mamlûk au Moyen âge mais, de quelques données éparses que nous avons pu relever dans son ouvrage.

(1) art. in. E.1.

(2) Les trois autres étant : al-'Umari, Qalqashandî et Zāhiri.

(3) Ahmad Zāki Pacha, réussit à rassembler la totalité de cette œuvre et à en commencer l'édition, depuis 1923. Ce travail n'est pas encore achevé. Seulement dix-huit volumes sont édités jusqu'à présent. Le reste est encore manuscrit et se trouve éparpillé dans les bibliothèques européennes.